



Paris le 18 septembre 2018

POLLUTION INTÉRIEURE : Retour d'expérience d'un service de conseillers à domicile dans le département des Yvelines

L'air intérieur est parfois plus pollué que l'air extérieur. Trois sources de pollution essentielles contribuent à la contamination de l'atmosphère intérieure : la pollution en provenance de l'extérieur ; la pollution due aux occupants et à leurs activités (animaux domestiques, tabac, appareils de combustion, bricolage, ménage, cuisine...) ; la pollution imputable à certains matériaux de construction et au mobilier.

À la différence de la pollution de l'air extérieur, davantage connue et médiatisée, celle de l'air intérieur est restée relativement méconnue jusqu'au début des années 2000. Pourtant, les individus passent près de 90 % de leur temps dans des environnements clos. Pour répondre à ces besoins d'information, à cette époque, émerge un nouveau métier : les conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) ou des conseillers habitat santé (CHS). Ces conseillers interviennent, sur prescription médicale au domicile de patients, pour limiter l'impact de l'environnement domestique sur certaines pathologies. Ils réalisent des audits à destination des médecins prescripteurs et émettent des recommandations pour les particuliers.

En Île-de-France, à l'heure actuelle, à l'exception de quelques territoires (conseil départemental 93 et ville de Courbevoie) où des expérimentations sont en cours, seuls les habitants de Paris peuvent bénéficier d'un tel service. Depuis 2014, la Mutualité française Île-de-France s'engage pour le déploiement d'un réseau régional de CMEI, d'abord au travers de la réalisation d'une étude de faisabilité, soutenue par la Région Île-de-France, puis de la mise en œuvre d'une expérimentation dans les Yvelines, soutenue par l'ARS Île-de-France.

C'est le bilan de cette expérimentation qui est publié aujourd'hui et que vous pouvez retrouver en intégralité ICI : <http://www.ors-idf.org/index.php/fr/syntheses-des-connaissances/50-environnement-et-sante/air-interieur/875-deploiement-d-un-service-de-conseillers-medicaux-en-environnement-interieur>
Et ICI : <https://iledefrance.mutualite.fr/actualites/deploiement-dun-service-de-conseillers-medicaux-en-environnement-interieur/>

- Cette expérimentation a permis de tisser les premiers liens d'un réseau à l'échelle d'un département et de diffuser l'information concernant l'intérêt de ce dispositif ; elle ouvre ainsi la voie au déploiement d'un réseau régional comme préconisé dans le cadre du Plan régional santé environnement 3 Île-de-France (<http://www.ile-de-france.prse.fr>) ;
- Elle confirme l'intérêt du service de CMEI pour aider les médecins à préciser leur diagnostic et identifier les facteurs de risque domestiques ;
- Elle met en lumière l'importance de l'investissement nécessaire à la coordination du dispositif et à la mobilisation des médecins.

Contacts presse :

- Pour l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme : Sandrine Kocki - 01 77 49 75 78
- Pour la Mutualité française Île-de-France : Christophe Cormerois - 01 55 07 57 86
ccormerois@mutualite-idf.fr